



JEU CONCOURS 5 Sacs upcyclés Du Tour de France 2025

Du mardi 7 juillet au
vendredi 10 juillet 2026



Article 1 : Objet

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, dont le siège social est situé 2, place de l'Hôpital Général à Valenciennes organise à l'occasion du Tour de France 2026, **un concours gratuit sans obligation d'achat**, sur son compte Instagram @valenciennesmetropole le mardi 7 juillet 2026 jusqu'au vendredi 10 juillet 2026.

Article 2 : Modalités d'inscription

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, dans l'une des 35 communes de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole à l'exclusion des personnes impliquées dans l'organisation, la réalisation et la mise en œuvre du jeu, des agents de Valenciennes Métropole et des membres de leur famille et des élus de Valenciennes Métropole et des membres de leur famille.

L'organisateur demandera à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra bénéficier du lot.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, la personne doit :

- Suivre le compte Instagram @valenciennesmetropole
- Liker le post qui annonce le jeu concours
- Identifier une personne fan du Tour de France et indiquer le nom de votre commune
- Bonus : partagez cette publication dans votre story pour augmenter vos chances.
- **Une seule participation par personne**

Toute participation ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Articles 4 : Désignation des gagnants et publication des résultats

La Liste des gagnants sera officialisée au plus tard le vendredi 10 juillet à 11h. Ils seront contactés en message privé uniquement via notre compte Instagram officiel de Valenciennes Métropole. Les gagnants sont les 5 participants tirés au sort et ayant rempli les modalités pour participer.

Article 5 : Dotations

Les lots sont offerts par Valenciennes Métropole.

Les lots sont composés de :

- 5 sacs upcyclés « Tour de France 2025 »

Un sac par gagnant. Une seule dotation sera accordée pour une même personne physique.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Si un ou des gagnants ne pouvaient prendre possession de ces lots, il(s) n'aurai(en)t droit à aucune compensation. **Par ailleurs, les gagnants s'engagent à ne pas vendre leur lot sous peine de poursuites judiciaires.**

Article 6 : Attribution des lots

Les gagnants seront contactés en message privé uniquement via notre compte Instagram officiel de Valenciennes Métropole @valenciennesmetropole

Articles 7 : Modalités de retrait des lots

Les lots sont à récupérer au siège de Valenciennes Métropole du lundi 13 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026 (durant les horaires d'ouverture du siège uniquement). **Un rendez-vous sera pris avec le service communication.** Les gagnants devront présenter obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'une pièce d'identité. Les lots leur seront remis contre signature.

En cas d'impossibilité de présenter le justificatif de domicile et ou la pièce d'identité, les lots ne pourront leur être remis.

Adresse : 2, place de l'Hôpital Général à Valenciennes 59300

Horaires d'ouverture du siège de Valenciennes Métropole : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (attention en cas de canicule les horaires sont susceptibles d'être modifiés)

Article 8 : Conditions d'exclusion et annulation

Valenciennes Métropole ne pourrait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, et si les circonstances l'exigent, elle est amenée à annuler, écourter ou reporter le présent jeu-concours.

Article 9 : Acceptation au présent règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect du dit règlement entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 : Dépôt du règlement

Ce règlement est visible sur le site internet de Valenciennes Métropole (www.valenciennes-metropole.fr).

Article 11 : Protection des données personnelles

Valenciennes Métropole, responsable de traitement, est amenée à effectuer un traitement informatisé de vos données personnelles dans le cadre de l'organisation de ce jeu-concours. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la loi informatique et liberté modifiée du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition sur vos données personnelles. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits : www.valenciennes-metropole.fr/mentions-legales.